

12. La prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique

sont-elles de nature offensive ou défensive? L'Union soviétique a demandé à plusieurs reprises que l'on reprenne les négociations, mais en pure perte. En 1983, elle a annoncé qu'elle interrompait unilatéralement tous ses essais d'ASAT. Deux ans plus tard, le Congrès américain imposait un moratoire sur les essais spatiaux d'ASAT lancés depuis des *F-15*. En 1987, l'Armée de l'air américaine annulait tout financement de cette arme. En 1988, quelques membres du Congrès ont tenté de faire interdire de façon plus permanente les essais d'ASAT. Non seulement ils n'y sont pas parvenus, mais les partisans des ASAT ont réussi à mettre fin au moratoire de 1985.

Par ailleurs, les progrès réalisés par les États-Unis dans le domaine de l'Initiative de défense stratégique (IDS) amènent à se demander si l'on peut vraiment conserver son caractère pacifique à l'espace extra-atmosphérique. L'IDS ou, comme on l'appelle communément, la «Guerre des étoiles», prévoit la mise en place, dans l'espace, de systèmes capables de détruire des missiles nucléaires ennemis, afin de protéger les États-Unis contre toute attaque ou d'en limiter les effets. Certes, il faudra encore plusieurs années pour mener à terme le programme IDS et aucun déploiement n'est prévu dans l'immédiat, mais l'IDS a quand même de sérieuses répercussions sur le Traité sur l'espace extra-atmosphérique et le Traité ABM. Le Congrès américain a adopté une Loi sur la défense anti-missiles demandant que l'on continue de respecter le Traité ABM dans les activités en cours. On est en train de recentrer le programme sur la défense anti-missiles balistiques tactiques, de façon à utiliser des armes d'interception basées au sol.

Cependant, depuis la dissolution de l'URSS, de nouvelles propositions de coopération entre les États-Unis et la Communauté des États indépendants (CEI) ont été formulées (voir chapitre 8, La limitation des armements nucléaires). En outre, les relations antagonistes avec l'ancienne URSS n'étant plus, un système défensif éventuellement basé dans l'espace extra-atmosphérique n'est plus aussi indispensable. Ce changement pourrait conduire à des modifications concertées du Traité ABM.

La limitation des activités militaires dans l'espace extra-atmosphérique fait l'objet de négociations multilatérales à la Conférence du désarmement (CD) des Nations Unies, à Genève. Trente-neuf pays, dont le Canada, y participent. La «prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique» est à l'ordre du jour de la CD depuis 1982. Il a cependant fallu attendre 1985 pour qu'elle confie la question à un comité spécial.